



Metz, le 03 juillet 2019

Accueil des scientifiques et des étudiants étrangers¹ : Un nouveau dispositif simplifié en Moselle

La préfecture de la Moselle et l'Université de Lorraine mettent en place, en cette fin d'année universitaire, une procédure spécifique relative au renouvellement des titres de séjour des scientifiques et étudiants étrangers.

L'objectif est de simplifier les démarches pour les titres de séjour, des étudiants et scientifiques étrangers en étant au plus près du lieu de leurs activités et études.

Vous êtes concernés par ce nouveau dispositif si vous êtes étudiants ou scientifiques étrangers (ainsi que les familles des scientifiques étrangers). **Avant votre départ en vacances, il convient de vérifier la date de validité de votre titre de séjour :**

- **si votre titre de séjour expire avant le 30 août 2019** : vous devez prendre contact avec le service Accueil international (DRIE) de l'Université de Lorraine avant le 25 juillet : ce service vous indiquera les démarches à effectuer avant votre départ en vacances ;
- **si votre titre de séjour expire après le 30 août 2019** : votre demande de renouvellement sera traitée par la DRIE à partir du 26 août.

Si vous résidez ou étudiez en Meurthe-et-Moselle :

Université de Lorraine – DRIE
Accueil International
91, avenue de la Libération à Nancy
Tél. +33 (0) 3 72 74 05 04
Accueil du public :
du lundi au vendredi
9h00-12h00 / 13h15-16h00

Si vous résidez ou étudiez en Moselle :

Université de Lorraine – DRIE
Accueil International – Campus du Saulcy
Maison Alfred Grosser à Metz
Tél. +33 (0) 03 72 74 05 14
Accueil du public :
du lundi au vendredi
9h00-12h00 / 13h30-16h00

drie-info-contact@univ-lorraine.fr

— Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations —

